



Ministère de l'Economie
et de la Relance

Accélérer les réformes structurelles pour la transparence et redevabilité dans le secteur des industries extractives au Gabon



SECRETARIAT TECHNIQUE PERMANENT

TERMES DE REFERENCE

POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT CHARGE DE LA MISE EN PLACE DU REPERTOIRE DES ARTISANTS MINIER A FAIBLE ECHELLE, LA CREATION DE L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE ASSOCIEE ET LA FACILITATION A L'ADHESION A LA CHAMBRE DE COMMERCE ET A LA CHAMBRE DES METIERS DE L'ARTISANAT A LIBREVILLE AU GABON

- Octobre 2022 -

Sommaire

I.	CONTEXTE	3
II.	OBJECTIFS, FINALITE ET BUT.....	4
III.	DUREE, ETENDUE DES SERVICES ET TACHES.....	4
IV.	RESULTATS ATTENDUS ET LIVRABLES.....	5
V.	COMPETENCES ET QUALIFICATIONS DES SOUMISSIONNAIRES.....	6
VI.	SOUMISSION ET EVALUATION DES OFFRES DES SOUMISSIONNAIRES.....	6
VII.	ECHEANCES DE PAIEMENTS	7
VIII.	SOUTIEN ADMINISTRATIF	7

I. CONTEXTE

L'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) est une initiative d'envergure mondiale lancée en 2002 visant à promouvoir une meilleure gouvernance dans les pays riches en ressources naturelles à travers la publication et la vérification de tous les paiements effectués par les entreprises et de toutes les recettes publiques provenant de l'exploitation des ressources pétrolières, gazières et minières. Au cours de son évolution, elle a fait place à la norme mondiale qui défend l'amélioration de la transparence et de la redevabilité dans les secteurs pétrolier, gazier et minier. Cette norme encourage l'étude des approches innovantes pour renforcer la mise en œuvre de l'ITIE afin d'améliorer l'exhaustivité du rapportage ITIE et la compréhension qu'a le public des revenus.

En tant qu'organisation multipartite, l'ITIE (1) renforce la confiance entre les gouvernements, les entreprises et la société civile, (2) exige la divulgation des informations tout au long de la chaîne de valeur, (3) renforce la gouvernance des organismes publics et des entreprises, (4) encourage la gestion transparente et responsable des ressources naturelles, (5) fournit des données qui informent le débat et les réformes dans le secteur extractif. Au niveau international sa gestion est assurée par le Secrétariat international, basé à Oslo et au niveau national par des groupes multipartites (GMP) qui supervisent la mise en œuvre et s'assurent qu'elle s'aligne sur les priorités nationales.

Les pays mettant en œuvre l'ITIE doivent divulguer, lorsqu'elles sont disponibles, des informations sur la contribution des industries extractives à l'économie pour l'exercice fiscal couvert par la mise en œuvre ITIE. Il est demandé que ces informations portent entre autres sur l'importance des industries extractives, en termes absolus et en pourcentage du produit intérieur brut (PIB), ainsi qu'une estimation de l'activité du secteur informel, y compris mais ne se limitant pas uniquement au secteur minier artisanal et à petite échelle (Exigence 6.3). Cela se décline en recettes fiscales, emplois, exportations, moyens de subsistance, investissement et contribution au PIB via les industries connexes.

Or cette divulgation ne peut être possible sans une vue d'ensemble sectorielle nationale de l'Exploitation Minière Artisanale et à Petite Echelle (EMAPE). L'EMAPE se retrouve ainsi à la confluence de plusieurs pratiques formelles régies par des conventions et Accords internationaux et informelles autorisant de lutter contre l'usage de substances prohibées mais aussi des pratiques et procédés informels, toxiques pour l'environnement, la santé des humains et des écosystèmes et dont les données et informations sont difficiles à capter par les canaux classiques de la déclaration.

Aussi, les rapports ITIE présentent en général un cadre bien détaillé de la production aurifère industrielle, mais ne fournissent pas suffisamment de détails sur l'EMAPE. Une meilleure connaissance de celle-ci pourrait permettre de concevoir des stratégies de formalisation pertinentes et d'améliorer la mobilisation des ressources intérieures au service d'un développement soutenu des communautés locales. L'intégration de l'EMAPE au processus ITIE et la maîtrise de la chaîne d'approvisionnement est susceptible de sensibiliser davantage les citoyens aux activités de ce secteur et aux enjeux associés.

Le Gabon a une connaissance lacunaire de l'importance des volets informels et formels dans l'EMAPE. C'est pourquoi, l'ITIE Gabon lance la présente étude de cadrage de l'EMAPE en vue d'étudier les modalités de son intégration dans rapports ITIE futurs dans la perspective d'alimenter le débat public autour de la mobilisation des ressources intérieures et du développement des communautés locales.

Cette étude intéresse au premier chef les deux entités sous la tutelle du Ministère des Mines à savoir la Direction Générale des Mines et de la Géologie, chargée de l'exécution de la politique du gouvernement en matière de géologie, de recherche minière et d'exploitation des mines et des carrières et la Société Equatoriale des Mines (SEM), créée par décret n°1018/PR/MMPH du 24 août 2011 et dont l'article 3, stipule que la SEM a pour missions, au nom et pour le compte de l'Etat, de détenir et gérer sa participation dans les sociétés minières, ainsi que d'entreprendre en République Gabonaise ou à l'étranger, seule ou en association, toute activité liée au secteur minier. A l'article 4, il est mentionné que la SEM peut entreprendre ou participer à toutes opérations financières, commerciales, techniques, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'industrie minière. La SEM a donc pour objectif de prendre une part active au développement du secteur minier gabonais, en contribuant, à travers ses activités, à l'amélioration des connaissances géologiques et à la promotion des opportunités d'investissement dans ce domaine stratégique.

II. OBJECTIFS, FINALITE ET BUT

Au nom du gouvernement du Gabon et du Groupe Multipartite du Groupe d'Intérêt de l'ITIE Gabon, le Secrétariat Technique Permanent recherche un consultant compétent et crédible, libre de tout conflit d'intérêts, pour réaliser la présente mission.

L'objectif principal est de fournir les informations nécessaires à l'analyse sectorielle nationale de l'EMAPE dans le but de développer des stratégies efficaces de formalisation de l'informel vers le formel, de structuration et d'organisation des acteurs des acteurs à travers des associations professionnelles et collecte des données et informations associés à ce volet.

Les objectifs spécifiques consistent à :

1. Analyser le cadre juridique et institutionnel associé à l'EMAPE ;
2. Sélectionner des sites pertinents et réaliser une cartographie des acteurs publics et privés (formels et informels) dans les zones pour l'étude de terrain, au niveau de la production, du négoce et de l'exportation ;
3. Identifier les flux de revenus issus de l'EMAPE au niveau infranational dans les zones sélectionnées, par acteur, par entité et par service percepteur et au niveau national ;
4. Formuler des recommandations sur l'inclusion de l'EMAPE dans les processus ITIE et proposer un modèle de déclaration ainsi qu'une méthodologie de collecte et certification des données en précisant notamment un seuil de matérialité et le niveau de désagrégation et la contribution à la mobilisation des ressources domestiques.

Le but de cette étude est d'analyser les chaînes de valeur et d'approvisionnement, de recenser les sources d'information pertinentes sur le secteur minier artisanal afin de les intégrer au processus ITIE et de contribuer à un débat et à une prise de décision responsables. Cela permettra d'améliorer la transparence et la bonne gouvernance du secteur et d'appuyer le développement socio-économique dans les régions minières du Gabon.

III. DUREE, ETENDUE DES SERVICES ET TACHES

La mission durera 03 mois. Elle se déroulera du 05 janvier au 05 avril 2023.

Le consultant devra entreprendre les tâches suivantes :

1. Réaliser la revue documentaire et caractériser le volet EMAPE du secteur extractif au Gabon ;
2. Identifier les parties prenantes de l'EMAPE au Gabon ;
3. Organiser des réunions avec les différents services et acteurs impliqués dans l'exploitation minière artisanale ;
4. Elaborer les outils de collecte des données et assurer les consultations des parties prenantes ;
5. Collecter les données (aspects juridiques, institutionnels, organisationnels et communicationnels de l'EMAPE, chaîne d'approvisionnement, environnement, social et démographie, économique, fiscalité, sanitaire, genre, produits, pratiques et procédés, matériels/équipements, etc.) en utilisant différents moyens (entretiens, enquêtes/questionnaires, observations directes et comptages, mesures physiques, informations géographiques (GPS) et cartographiques ;
6. Visiter les sites, analyser les données collectées par sites, comparer les différentes sources d'information et proposer des extrapolations aux échelles territoriales ;
7. Améliorer la compréhension des pratiques EMAPE en général à partir de la revue documentaire et en particulier sur les sites retenus par les visites de terrain au niveau infranational ;
8. Identifier les bonnes et mauvaises pratiques et procédés d'exploitation et de traitements des produits ainsi que les lacunes sur les connaissances nouvelles ou sur celles dont les informations clés sont déjà disponibles ;
9. Proposer un plan d'action pour l'intégration du volet EMAPE dans le processus de Déclaration de l'ITIE ;
10. Proposer un répertoire national des artisans du secteur privé opérant dans l'EMAPE, accompagner le processus de structuration, d'organisation et de création d'une association professionnelle des acteurs du secteur privé de l'EMAPE en facilitant leur adhésion à la chambre de commerce et à la chambre des métiers et de l'artisanat à Libreville ;
11. Proposer une feuille de route pour l'opérationnalisation de l'association ainsi créée ;
12. Proposer une méthodologie de la collecte des données de terrain et d'estimation de chaque site et des flux associés au niveau infranational et national en vue de fournir une base d'un inventaire national ;
13. Elaborer l'étude de cadrage et la présenter au Groupe Multipartite.

IV. RESULTATS ATTENDUS ET LIVRABLES

D'une manière globale, une meilleure compréhension de la façon dont le secteur de l'EMAPE doit être présenté dans les futurs rapports ITIE est fournie. Les artisans du secteur privé de l'EMAPE sont regroupés au sein d'une structure associative de base ou de type faitière adhérant aux chambres spécialisées (commerce, artisanat et métiers) existant au Gabon et pouvant à moyen terme être représentée au sein du Groupe Multipartite de l'ITIE Gabon.

Spécifiquement:

1. Une situation de référence de l'EMAPE au Gabon est établie ;
2. Un cadre associatif inclusif adéquat est proposé comme vecteur de l'intégration de ce volet au sein du processus de l'ITIE au Gabon ;
3. Un cadre de mise en œuvre d'un inventaire national de l'EMAPE, des recommandations et un plan d'action de l'intégration de l'EMAPE sont proposés ;

Les livrables à produire sont les suivants :

Livrables principaux

- ✓ Un rapport de cadrage de l'EMAPE au Gabon ;
- ✓ Un résumé du rapport en français et anglais ;

Livrables intermédiaires

- ✓ Une note méthodologique de la mission ;
- ✓ Une note de cadrage de la mission
- ✓ Rapport de démarrage de la mission ;
- ✓ Un rapport bilan des consultations des acteurs et de la collecte des données ;
- ✓ Un support de présentation powerpoint pour la diffusion des résultats.

V. COMPETENCES ET QUALIFICATIONS DES SOUMISSIONNAIRES

Pour mener à bien cette mission, le consultant retenu devra justifier des compétences et qualifications suivantes :

- Avoir une expérience professionnelle minimale de 5 ans dans le secteur des industries extractives et en particulier le secteur minier industriel et artisanal ;
- Faire la preuve d'au moins deux (2) références pertinentes dans les prestations d'envergure nationale ou internationale au cours des trois (3) dernières années ;
- Avoir une connaissance approfondie du fonctionnement des administrations publiques sectorielles du pétrole, gaz et mines ;
- Proposer une équipe d'experts compétents et qualifiés ;
- Avoir une connaissance approfondie des secteurs pétrolier, gazier et minier ou d'autres secteurs de ressources naturelles et de préférence au Gabon ;
- Avoir une bonne compréhension de l'ITIE et ses processus.

La présence dans l'équipe de nationaux hautement qualifiés sera considérée comme un plus, lors de l'évaluation des offres.

VI. SOUMISSION ET EVALUATION DES OFFRES DES SOUMISSIONNAIRES

Offre Technique

Cf. informations section 6 de l'AMI publié

Offre Financière

Cf. informations section 7 de l'AMI publié

Les soumissionnaires intéressés devront adresser leurs propositions d'offres de services ainsi que tous les documents justificatifs y afférent. Ces offres devront être transmises au secrétariat technique permanent de l'ITIE sis au Quartier Batterie IV, Immeuble Bel Espace, derrière l'Ambassade du Togo, au plus tard le lundi 19 Décembre 2022 à 16h00 (heure de Libreville). Des informations supplémentaires pourront être obtenues auprès dudit service uniquement par échanges d'emails entre les 06 et 09 décembre 2022. Les propositions d'offres de services équilibrées en genre sont vivement encouragées.

Contractualisation : Un Contrat de Services sera signé directement avec le soumissionnaire retenu.

VII. ECHEANCES DE PAIEMENTS

Le calendrier indicatif des paiements est le suivant :

[%]	Etapes	Livrables	Echéances
50 %	A la signature du contrat	21 jours après l'après l'approbation du rapport de démarrage	A préciser ultérieurement
50 %	présentation du rapport au Groupe Multipartite	21 jours après l'après l'approbation des livrables principaux	A préciser ultérieurement

VIII. SOUTIEN ADMINISTRATIF

Le secrétariat technique permanent du GI-ITIE Gabon (i) mettra à la disposition du consultant la salle des réunions pour les différentes consultations réalisées au niveau national, (ii) facilitera la prise des rendez-vous entre le consultant et les parties prenantes internes de l'ITIE Gabon et (iii) lui assura un accès aisé aux ressources documentaires disponibles.